

**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

Mise à jour : 04/11/2022  
Date d'édition : 14/12/2022

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

[3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane (119720)  
[3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane ; N°CAS : 2530-83-8 ; N°CE : 219-784-2 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119513212-58-XXXX

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Pour la fabrication, la transformation, le laboratoire ou le emballage uniquement.

#### Usages déconseillés

Usages différents de ceux recommandés.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/distributeur)

DC Fine Chemicals Ltd

Rue : 88 Hill Top

Code postal/Lieu : NW11 6DY London United Kingdom

Téléphone : +44 (0)20 7586 6800

Télécopie : +44 (0)20 7504 1701

Contact pour informations : info@dcfinechemicals.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

(Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 08h00 à 18h00)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Dam. 1 ; H318 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 1 ; Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Corrosion (GHS05)

Mention d'avertissement

DANGER

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

**Fiche de données de sécurité**  
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
selon le règlement (UE) n° 2020/878



**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

**Mise à jour :** 04/11/2022  
**Date d'édition :** 14/12/2022

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

[3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane ; N°CAS : 2530-83-8

**Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**2.3 Autres dangers**

Aucune

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances**

**Nom de la substance :** [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

**N°CE :** 219-784-2

**Numéro d'enregistrement REACH :** 01-2119513212-58-XXXX

**n°CAS :** 2530-83-8

**Pureté :** 100 % [masse]

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement. Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Tout contact avec les yeux ou avec la peau peut provoquer des brûlures, l'ingestion ou l'inhalation peuvent provoquer des blessures internes. Si cela se produit, consulter immédiatement un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Consultez immédiatement un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas se faire vomir. Si la personne vomit, libérez les voies aériennes. Couvrir avec un pansement stérile sec. Protéger la zone affectée de la friction ou pression.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

**Mise à jour :**

04/11/2022

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :**

14/12/2022

Extincteur de type poudre ou CO<sub>2</sub>. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Risques particuliers: Le feu peut produire une épaisse fumée noire. En conséquence de la décomposition thermique, des substances dangereuses peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition à des substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

#### **5.4 Indications diverses**

Équipement de protection anti-incendies: En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Pour les non-secouristes**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

##### **Pour les secouristes**

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir section 8.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

##### **Pour le nettoyage**

Les surfaces contaminées doivent immédiatement être nettoyées par: Eau Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Référence à d'autres rubriques Evacuation: voir rubrique 13 Protection individuelle: voir rubrique 8

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

**Mise à jour :** 04/11/2022  
**Date d'édition :** 14/12/2022

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection



Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.  
équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Utiliser un

#### Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Ne pas respirer les poussières.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Utilisez un contenant approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

#### Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

#### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Veillez à une bonne hygiène et à la propreté en général.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Mesures techniques et conditions de stockage

#### Température de stockage :

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

#### Conseils pour le stockage en commun

Stocker à une distance minimale de 3 m de: Produits chimiques/Produits réagissant facilement entre eux

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 11

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL

[3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane ; N°CAS : 2530-83-8

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 21 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur seuil : 147 mg/m<sup>3</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)

Voie d'exposition : Dermique

**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

Mise à jour : 04/11/2022  
Date d'édition : 14/12/2022

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 21 mg/kg  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur seuil : 147 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC**

[3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane ; N°CAS : 2530-83-8  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)  
Temps d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)  
Temps d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)  
Temps d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 0.1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Voie d'exposition : Eau (y compris station d'épuration)  
Temps d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 0.79 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Voie d'exposition : Terre  
Temps d'exposition : À court terme  
Valeur seuil : 0.13 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

**Protection individuelle**

**Protection yeux/visage**



Lunettes avec protections sur les côtés Masque de protection du visage EN 166

**Protection de la peau**

**Protection des mains**



Porter les gants de protection homologués EN ISO 374

**Protection corporelle**

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des

**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

Mise à jour : 04/11/2022  
Date d'édition : 14/12/2022

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)



vêtements de travail habituels). Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est



indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil avec filtre à particules (EN 143).

### Risques thermiques

Aucune information disponible.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Liquide

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point de fusion/point de congélation :</b>	( 1013 hPa )	-70 °C	
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	290 °C	
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )	Aucune donnée disponible	
<b>Point éclair :</b>		110 °C	
<b>Température d'auto-inflammation :</b>		400 °C	
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )	Aucune donnée disponible	
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	1.07	g/cm <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )	non applicable	
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	
<b>Solubilité dans les corps gras :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible.	
<b>pH :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>log P O/W :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	DIN gobelet 4 mm
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	
<b>Densité de vapeur relative :</b>	( 20 °C )	Aucune donnée disponible	
<b>Indice d'évaporation :</b>		Aucune donnée disponible	
<b>Solides inflammables :</b>		Aucune donnée disponible.	
<b>Gaz inflammables :</b>		Aucune donnée disponible.	
<b>Propriétés explosives :</b>		Aucune donnée disponible.	

### 9.2 Autres informations

**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

**Mise à jour :** 04/11/2022

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 14/12/2022

Aucune

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées. Maniement sûr: voir rubrique 7

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Eviter tout type de manipulation incorrecte.

### 10.5 Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants: Vapeurs ou gaz corrosifs.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50 ( [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane ; N°CAS : 2530-83-8 )  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 8 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50 ( [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane ; N°CAS : 2530-83-8 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : 4.25 mg/kg

##### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 ( [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane ; N°CAS : 2530-83-8 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 5.3 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

#### Corrosion

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible.

**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

**Mise à jour :** 04/11/2022

**Version (Révision) :**

2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 14/12/2022

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information disponible.

### **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

#### **Cancerogénité**

Aucune information disponible.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune information disponible.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucune information disponible.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Aucune information disponible.

### **Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

## **11.2 Informations sur les autres dangers**

Aucune information disponible.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Toxicité aquatique**

##### **Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson**

Paramètre : CL50 ( [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane ; N°CAS : 2530-83-8 )  
Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson  
Dose efficace : 55 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h

##### **Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés**

Paramètre : EC50 ( [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane ; N°CAS : 2530-83-8 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : 324 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Paramètre : EC50 ( [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane ; N°CAS : 2530-83-8 )  
Espèce : Anabaena flosaque  
Paramètres d'évaluation : Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés  
Dose efficace : 119 mg/l  
Temps d'exposition : 7 D

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

### **12.4 Mobilité dans le sol**



**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

**Mise à jour :** 04/11/2022  
**Date d'édition :** 14/12/2022

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Aucune information disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

##### Élimination du produit/de l'emballage

###### Options de traitement des déchets

Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives. Soumis à une documentation.

###### Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

###### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non contaminés doivent être revalorisés ou recyclés. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Aucune information disponible.

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune information disponible.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information disponible.

#### 14.4 Groupe d'emballage

Aucune information disponible.

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune information disponible.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

### SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

Mise à jour : 04/11/2022  
Date d'édition : 14/12/2022

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] selon le règlement (UE) n° 2020/878

#### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3

##### Directives nationales

##### Classe risque aquatique

Classe : nwg (Sans danger pour l'eau)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

## SECTION 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

Aucune

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ASTM:	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)
EINECS:	Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
EC50:	Concentration Efficace 50 (Concentration Efficace Maximale pour 50% des Individus)
LC50:	Concentration létale 50 (concentration létale pour 50 % des individus)
IC50:	Concentration d'inhibiteur 50 (concentration inhibitrice pour 50 % des individus)
NOEL:	Niveau sans effet observé (dose maximale sans effet)
DNEL:	Dose dérivée sans effet (dose dérivée sans effet)
DMEL:	Niveau d'effet minimal dérivé (dose dérivée d'effet minimal)
CLP:	Classification, étiquetage et emballage
CSR:	Rapport sur la sécurité chimique
LD50:	Dose létale 50 (dose létale pour 50 % des individus)
IATA:	Association internationale du transport aérien
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale
Codice IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses
PBT:	Persistant, bioaccumulable et toxique
RID:	Réglementation concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
STEL:	Limite d'exposition à court terme
TLV:	Valeur limite du seuil
TWA:	Pondérée dans le temps
UE:	Union Européenne
vPvB:	Très persistant très bioaccumulable
N.D.:	Indisponible

**Nom commercial du produit :** 119720 - [3-(2,3-Époxypropoxy) -propyl] -triméthoxysilane

**Mise à jour :** 04/11/2022

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**Date d'édition :** 14/12/2022

---

N.A.: N'est pas applicable  
VwVwS.: Texte du règlement administratif sur la classification des substances dangereuses pour les eaux en classes de danger pour l'eau

**16.3 Références littéraires et sources importantes des données**

Aucune

**16.4 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

**16.5 Indications de stage professionnel**

Aucune

**16.6 Informations complémentaires**

Aucune

---

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Les informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité, pour le stockage, la transformation, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations de cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour le nouveau matériau reconstitué.

---